

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2019 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2019/10/21 n°04: Aménagement de la zone à urbaniser à vocation d'habitat (AUC) située au lieu-dit « La Maletière – Autorisation à la société EUROPEAN HOMES d'inclure la parcelle communale AB 244 dans l'assiette foncière du projet.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 11/10/2019
En exercice :	31	Janstein le Mans scalions que la commune restera l'inneue m
Présents :	26	Affichage de la convocation : 14/10/2019
Pouvoirs:	4	
Votants:	30	Affichage du compte rendu : 22/10/2019
LARGE Philippe, M COQUARD Henri, BERTHILLON Cha HIMEUR Fatima, RA Joëlle, BERNY Carine Louise, FROMM Gh	Ime DUMOR'I Mme LANS(ntal, MM. WI AZY Sylvie, AR e, DE JERPHA islaine.	MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M TIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. ON-PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme LLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, DEROZARD Olivier, Mmes NAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE NION Marianne, NEMOZ Béatrice, TURPANI Solange, CROZIER Marie-
Absents ayant remis		 Lot 145 - dea commont pour la partie sur la parcelle.
		à M JULLIEN Daniel,
		uvoir à Mme CHAMARIE Joëlle,
		Mme ARNAUD Sandrine,
		Ime FROMM Ghislaine,
Absents ou excusés		🔼 L'emprise du poste de transformation electrique –lot 105–
Mme DE JERPHAN	ION Marianne	2000 200800

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rappelle que la Société EUROPEAN HOMES CENTRE, filiale du Groupe EUROPEAN HOMES, envisage de réaliser l'aménagement et l'équipement de la zone d'urbanisation future à vocation d'habitat (AUC) située au lieudit « La Maletière » et mettant en œuvre l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) prévue sur le secteur au Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, il lui a été délivré, par arrêté n° PC 069 255 18 O 0009 en date du 20 septembre 2018, un permis de construire autorisant la réalisation d'un ensemble immobilier de 43 maisons et 6 logements groupés dont 18 logements sociaux.

L'orientation d'aménagement et de programmation du secteur de la Maletière fixe notamment le principe d'une desserte de la partie Sud de la zone AUC par un accès à créer sur la rue de la Maletière.

Cette desserte et cet accès ont pour emprise la parcelle communale cadastrée AB 244. Cette parcelle, non aménagée, relève du domaine privé communal, et est administrée selon les règles du droit privé.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de consentir à la Société EUROPEAN HOMES CENTRE une servitude de passage et de tréfonds voirie et réseaux divers sur l'emprise de cette parcelle. L'ensemble des frais nécessaires à l'aménagement dudit passage et à l'implantation des réseaux divers en tréfonds demeure à la charge exclusive d'EUROPEAN HOMES CENTRE, au titre des équipements propres collectifs de son projet d'opération immobilière, en application des dispositions de l'article L. 332-15 du Code de l'urbanisme, et conformément au programme de travaux figurant au permis de construire qui lui a été délivré.

Il est précisé que la voirie et les réseaux divers dont il s'agit sont strictement dimensionnés pour satisfaire les besoins des logements à créer dans la zone AUC de la Maletière.

	Mairie de Vaugneray - 1, place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY	
	Tél: 04 78 45 80 48 - Fax: 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com	
D411 / .: 0.0/	240/40/24 0044 1 21 21 11 24 11 2040	D 1 2

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2019 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2019/10/21 n°04 : Aménagement de la zone à urbaniser à vocation d'habitat (AUC) située au lieu-dit « La Maletière - Autorisation à la société EUROPEAN HOMES d'inclure la parcelle communale AB 244 dans l'assiette foncière du projet.

Monsieur le Maire souligne que la commune restera l'unique propriétaire de la parcelle AB 244, cette parcelle n'ayant pas vocation à être cédée à la Société EUROPEAN HOMES CENTRE.

Par ailleurs, la société EUROPEAN HOMES s'est engagée à rétrocéder les équipements propres de l'opération réalisées sur leur tènement :

Voirie:

- ✓ La voirie et ses trottoirs lot 46, déjà communale pour la partie sur la parcelle AB 244 et pour la partie sur le chemin des Demoiselles);
- ✓ Le cheminement piétonnier :
 - Lot 145 déjà communal pour la partie sur la parcelle AB 244;
 - Lot 146 à lot 149;
- ✓ Les aires d'apports volontaires des ordures ménagères :
 - Lots 103 et 104.
- ✓ L'emprise du poste de transformation électrique —lot 105

Espaces verts:

- ✓ Les espaces verts situés en limite Ouest de l'opération :
 - Espace vert 01 –lot 106;
 - Espace vert 05 lot 110;
 - Espace vert 09 lot 114;
 - Espace vert 10 lot 115;
 - Espace vert 26 lot 131;
- Les espaces verts situés le long du chemin des Demoiselles :
 - Espace vert 26 lot 131;
 - Espace vert 28 lot 133;
- ✓ L'espace vert 39 lot 144, déjà communal pour la partie sur la parcelle AB 244;

Stationnements:

- ✓ Les stationnements visiteurs (dont PMR) situés le long de la voirie :
 - Lots 47 à 102;

Ouvrages:

- ✓ Le réseau d'eaux pluviales avec ses bassins de rétention, noues et fossés ;
- ✓ Le réseau d'eaux usées ;
- ✓ Le réseau d'éclairage public ;
- ✓ Les bouches d'incendie ;

La numérotation des lots peut être amenée à évoluer sans conséquence sur le principe de la rétrocession.

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Code de l'urbanisme;

VU le Plan Local d'urbanisme;

	Mairie de Vaugneray - 1, place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY	
	Tél: 04 78 45 80 48 - Fax: 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com	
2/11/	040/40/04 004 1 3 3 3 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	D



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2019 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2019/10/21 n°04 : Aménagement de la zone à urbaniser à vocation d'habitat (AUC) située au lieu-dit « La Maletière - Autorisation à la société EUROPEAN HOMES d'inclure la parcelle communale AB 244 dans l'assiette foncière du projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée, Dont le résultat est le suivant : 30 suffrages exprimés: 30 voix Pour UNANIMITÉ des suffrages exprimés

CONFIRME l'habilitation antérieurement conférée à la Société EUROPEAN HOMES CENTRE d'inclure l'assiette de la parcelle communale AB 244 dans le périmètre de sa demande de permis de construire, en vue d'assurer l'aménagement et l'équipement cohérent de la zone conformément à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur de la Maletière;

CONSENT au profit de la Société EUROPEAN HOMES CENTRE et de ses ayant-droits successifs, une servitude de passage et de tréfonds voirie et réseaux divers sur l'emprise de la parcelle communale AB 244, ;

AUTORISE la Société EUROPEAN HOMES CENTRE à réaliser, sur ladite parcelle AB 244, en application de la servitude de passage et de tréfonds ci-dessus, les travaux d'aménagement voirie et réseaux divers figurant au programme de travaux du permis de construire délivré le 20 septembre 2018 sous le n° PC 069 255 18 O 0009, et ses modificatifs éventuels;

PRECISE que la parcelle AB 244, fonds servant, aura pour fonds dominant les parcelles AB 262 / 264 / 263 / 67, AC 224 / 284 / 217 et 391 pour partie;

HABILITE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de la servitude de passage susmentionnée, ainsi que l'acte (authentique ou administratif) devant la constater.

ACTE du fait que la société EUROPEAN HOMES s'engage à rétrocéder à la commune de Vaugneray en fin de chantier les espaces communs et ouvrages (liste et plan annexés).

Rendue exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le 2 3 OCT. 2019

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

2 3 OCT. 2019 et de la publication en mairie le

Le Maire Daniel IUI

Mairie de Vaugneray - 1, place de la Mairie - 69670 VAUGNERAY Tél: 04 78 45 80 48 - Fax: 04 78 45 89 74 - mairie@vaugneray.com - www.vaugneray.com